

genre sont prises, les raisons doivent être exposées. Cette façon d'agir nuit au moral. Tous se demandent quelle sera la prochaine victime.

En troisième lieu, on a abandonné le projet de l'observatoire Reine Elisabeth, après y avoir investi des millions de dollars. Cette fois encore, le gouvernement a refusé de publier le rapport sur les motifs de sa décision.

Quatrièmement, on manque des fonds nécessaires à la recherche sur les problèmes urbains au Canada. Comme M. H. W. Hignett, président de la Société centrale d'hypothèques et de logement l'a dit au comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, la SCHL ne dispose que d'un fonds renouvelable de 10 millions comme aide dans ce domaine. Tous ceux qui s'occupent de recherche savent que c'est une somme dérisoire. Les programmes gouvernementaux pour la recherche et l'expansion industrielles et scientifiques sont nettement insuffisants.

J'ai consacré tout un discours à cette question la semaine dernière, je n'y reviendrai donc pas sinon pour répéter un fait qui en vaut la peine: le gouvernement fédéral dépense plus de 50 p. 100 des fonds consacrés à la recherche et au développement dans le secteur de la défense. Voilà qui devrait inquiéter profondément les Canadiens. Et si on ajoute à cela l'essor fantastique que connaissent les recherches océanographiques entreprises par le gouvernement, comme on l'a annoncé en janvier, et le succès qui couronne le programme de recherches par satellite qui relèvera du nouveau ministère des Communications, on voit bien que notre pays ne possède pas, sur le plan de la technologie et de la recherche, de programme qui soit cohérent, à point et bien orienté.

Le sénateur Lamontagne, qu'on ne peut dire ennemi du gouvernement et qui préside le comité du Sénat, a déclaré que les hommes de science qui dirigent les programmes fédéraux de recherches sont soumis à si peu de surveillance de la part du Parlement qu'ils constituent presque une république autonome des sciences. Il ajoutait que la recherche scientifique subventionnée par l'État n'a jamais fait l'objet d'une révision systématique et que même le cabinet, d'après lui, en faisait très peu de cas, sauf en de rares occasions, quand il était appelé à se prononcer sur certains programmes majeurs. L'enquête de son comité a révélé au sénateur Lamontagne qu'une centaine de conseils et de comités, groupant environ 700 scientifiques, s'occupaient de la recherche et du développement pour le compte de l'État. Il a déclaré qu'à toutes fins pratiques la surveillance et la direction de ces activités relèvent d'hommes

de science qui agissent à titre administratif ou consultatif. Le soin de décider du mérite social et du bien-être humain ne saurait être confié exclusivement aux savants, quelle que soit l'excellence de leurs intentions comme particuliers.

Après ce résumé sommaire de certains faits désagréables concernant l'expansion scientifique, je voudrais aborder la proposition d'organisation du gouvernement. Comme le soulignait la Commission Glassco dès 1958, il existe des contradictions et des conflits fondamentaux dans les modalités relatives à la détermination de la politique du gouvernement en matière de sciences. Le Conseil national de recherches ne devrait pas être considéré comme le conseiller du gouvernement sur les priorités scientifiques puisqu'il sollicite les fonds mêmes affectés à ce domaine.

Le comité du Conseil privé pour la recherche scientifique et industrielle, dont l'objet était de déterminer les priorités, a été tout à fait inactif depuis son établissement en 1916, ne se réunissant, estime-t-on, qu'une douzaine de fois. La création du Conseil des sciences et du Secrétariat aux sciences, en 1965 et 1966, pour exercer ce rôle, n'a pas donné tous les résultats attendus. Le Secrétariat devait servir deux maîtres: le bureau du Conseil privé, à titre de conseiller du premier ministre sur des questions scientifiques, et le Conseil des sciences du Canada, à titre de secrétaire. Ce conflit d'intérêts est apparu évident à tous, sauf au gouvernement.

La nouvelle mesure législative présentée à la Chambre ne confère au Conseil des Sciences du Canada que le statut et l'indépendance accordés au Conseil économique du Canada. En d'autres termes, il recrutera son propre personnel plutôt que de partager avec le gouvernement celui du Secrétariat des sciences. Ainsi, le rapport du conseil ne sera plus examiné par ceux qui ont participé à son établissement. Lors de sa fondation en 1966 le Conseil des sciences se proposait de fournir des renseignements sur la politique de l'État en matière de science et de technologie et d'examiner le rôle de notre apport scientifique en fonction des aspirations du Canada. Toutefois, il a dans l'élaboration des objectifs éprouvé les difficultés du Conseil économique du Canada. Les buts fixés ne tenaient aucun compte de l'importance relative de chacun et ainsi, le Conseil des sciences accorda dans son dernier rapport annuel la priorité, par exemple, aux programmes spatiaux et aux programmes de ressources hydrauliques, pour le piètre motif que des propositions détaillées avaient été faites à l'époque en vue de la mise en œuvre de ces programmes.